

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) RONTIGNON-NARCASTET LUNDI 23 JUIN 2025

Étaient présents

Les parents d'élèves délégués : Mmes Beuillé, Godard et Schoumacher pour l'école de Rontignon,
Mmes Becker et Rodrigues pour l'école de Narcastet.

Pour la municipalité de Narcastet : Mme Molesin

Pour la municipalité de Rontignon : M. Dudret, Mme Del Regno

Les enseignantes : Mmes Orine, Pitaval et Touyarou pour l'école de Narcastet,
Mmes Barrière, Riutort et M Bourlier pour l'école de Rontignon

Un tour de table est réalisé pour que les membres du conseil se présentent.

Excusés : M Camon (IEN), M Faux maire de Narcastet, Mme Fintoni, Mme Bonhomme

Ordre du jour:

- 1) Bilan de l'évaluation d'école
- 2) Présentation de la charte relation école - famille
- 3) Effectifs rentrée 2025
- 4) Bilan des projets pédagogiques 2024-2025
- 5) Points mairie
- 6) Questions et remarques des parents des écoles de Rontignon et Narcastet

1) Bilan de l'évaluation d'école

Les évaluateurs sont donc venus dans les 2 écoles du RPI le jeudi 27 mars.

Ils ont pu rencontrer les maires, les directrices et les enseignantes sur des temps de rencontre différents.

Ils ont ensuite rédigé un rapport avec des recommandations afin d'améliorer les apprentissages et les parcours des élèves ainsi que leur bien-être à l'école.

Le rapport est dans sa globalité positif et souligne l'implication des équipes enseignantes dans la réussite de tous les élèves ce qui passe par un travail de concertation et d'harmonisation des outils utilisés en classe.

L'une des recommandations est de mettre en place des concertations entre les équipes enseignantes et les équipes du péri scolaire afin de mettre en place des règlements communs notamment dans l'utilisation du matériel commun entre les différents temps pour que les enfants puissent être dans la continuité.

Une autre recommandation est de mettre en place, pour le suivi des enfants à besoins particuliers notamment, un dossier qui regrouperait tous les comptes rendus d'équipes éducatives ou autres, afin de garder une trace des échanges et les transmettre ensuite à l'équipe enseignante de l'école suivante.

Normalement, nous devons nous servir de ce rapport pour dégager des points d'amélioration pour rédiger le nouveau projet d'école l'année prochaine, mais la rédaction de celui-ci a été différée d'une année.

2) Présentation de la charte relation école – famille

Le rectorat de Bordeaux engage les écoles, en relation avec les représentants des parents d'élèves, à écrire une charte cadrant les relations entre l'école et la famille. Elle a pour objectif de renforcer la coopération entre les familles et l'école. L'épanouissement de l'élève dans l'école et en dehors, son investissement, sa persévérance, dépendent largement de sa motivation et de la qualité des relations entre l'enseignant et les parents. Les sentiments d'une continuité et d'une communauté d'objectifs sont indispensables pour une scolarité réussie.

La charte proposée par les directrices a été lue aux parents délégués et adoptée. Elle prend appui sur un document modèle proposé par le rectorat ainsi que sur le cadre réglementaire des droits et des obligations des parents d'élèves au sein de l'école.

Elle sera distribuée à tous les élèves à la rentrée 2025. (document en annexe)

3) Bilan des projets pédagogiques 2024-2025

Projets à l'école de Rontignon

1,2,3 Pestacles : les élèves PS, MS et GS sont allés voir le spectacle « La moufle » le jeudi 22 mai le matin et les élèves de CP sont allés voir « Le petit prince » le jeudi 22 mai aussi le matin.

Natation : cycle réalisé entre le lundi 12 mai et le vendredi 23 mai à la piscine de Nay, à raison d'une séance par jour.

Les enfants sont en « aisance aquatique ». Cela veut dire que les enfants sont mis dans le grand bassin sans aide à la flottaison afin de pouvoir se mettre en sécurité dans un milieu où ils n'ont pas pied et dans une eau un peu plus « froide ».

Cette année, cet enseignement a été repensé par l'équipe des maîtres-nageurs de Nay. Il y avait un grand parcours dans le bassin sportif avec différents types d'ateliers, sous la surveillance d'un parent agréé, d'un maître-nageur et de l'enseignante. Les enfants passaient ainsi plusieurs fois sur un même atelier ce qui a permis une progression très rapide.

Cette organisation sera certainement remise en place l'année prochaine.

La fin de la séance se termine par un petit parcours dans le petit bassin, plus chaud, et par un tour de grand toboggan.

Cette organisation a beaucoup plu aux enfants.

Nous notons de nets progrès par rapport aux autres années (aucun enfant n'a pleuré ou n'a eu froid, les objectifs de l'aisance aquatique sont plus facilement atteints)

Danse : projet réalisé avec Véronique avec une séance supplémentaire. Les chorégraphies mises en place par Véronique ont été reprises par les enseignantes lors du spectacle de fin d'année.

Projet vélo : la stagiaire de l'USP 64 a commencé son intervention auprès des enfants des 3 classes. Elle viendra 3 fois pour les 3 classes et la classe de Claire et de Samuel vont refaire 2 séances sans son intervention, pour reprendre les ateliers proposés.

La sortie sur la voie verte est prévue le vendredi 4 juillet. Un pique-nique sera demandé aux familles et nous mangerons à la Cassourade de Rontignon (les familles devront penser à annuler le repas à la cantine ce jour-là). Les PS pourront ainsi être couchés l'après-midi.

Projet Chine, nous avons terminé notre projet avec la confection d'objets en céramique offerts à l'occasion de la fête des mères.

Spectacle d'ombres chinoises, le vendredi 16 mai, la compagnie « Les montreurs d'ombres » nous a présenté un spectacle, « La maison de Zaccharie ». Le monsieur nous a aussi expliqué et montré l'envers du décor. Nous avons pu manipuler et faire un mini spectacle d'ombres chinoises !

Projets à l'école de Narcastet en fin d'année

Visite du planétarium de Sciences Odyssée par la classe de Ce1-Ce2 au collège Marguerite de Navarre le 7 avril.

Médiathèque de Nay : Les classes de ce1-ce2 et de ce2-cm1 se sont rendues le 9 mai au nouvel Espace Culturel de Nay pour la restitution du projet Les sons de l'école de la classe de ce1-ce2 et l participation à divers ateliers permettant la découverte du nouvel espace, des collections et des coulisses de la médiathèque. Le clip réalisé « les sons de l'école » Agglo Nay est visible sur Youtube.

1,2,3 Pestacles : Les élèves de ce1-ce2 et de ce2-cm1 se sont rendus à Uzos pour découvrir la pièce de théâtre Le tribunal des méchants : le procès de Grimilde interprété par la compagnie D'ici et pas d'ailleurs le mardi 20 mai.

Enfants danseurs : Les élèves de ce2-cm1 se sont produits sur scène le jeudi 4 mai aux Espaces Pluriels à Pau avec d'autres écoles. Les enfants ont été ensuite spectateurs des prestations des 3 classes de l'école de Ger.

Jazz in School : Les élèves se sont produits au Zénith de Pau le samedi 7 juin pour présenter le spectacle « Deux astres en vue ! ».

Théâtre de marionnettes : Les élèves de ce1-ce2 et de ce2-cm1 sont allés à Billère à la salle Lacaze pour rencontrer la compagnie Ribambelle qui est en résidence de création pour son nouveau spectacle " Le faiseur d'ombres ". L'idée étant de suivre une compagnie qui est dans un processus de création, et de voir le spectacle abouti la saison prochaine : le jeudi 11 décembre 2025. Les artistes viendront ensuite à l'école créer des marionnettes avec les enfants. C'est un projet proposé par l'AGORA sur le budget 2025-2026.

Préparation d'un spectacle dansé collectif : Tous les élèves de l'école ont présenté 6 danses lors de la fête de l'école. Pour 3 de ces danses les classes ont été mixées pour que les élèves se mélangent et puissent vivre une expérience collective.

Classe de découverte à Socoa du 26 au 28 mai : les élèves des 3 classes se sont rendus au centre PEP de Socoa. Ils ont pu vivre de belles expériences de vie collective et participer à des ateliers sur le thème de la découverte du milieu marin : découverte de la laisse de mer, Land-Art sur la plage, course d'orientation et découverte de Socoa, course d'orientation et découverte de Saint Jean de Luz et de son histoire, pêche à pied à Sainte Barbe, étude des animaux et végétaux pêchés, observations au microscope.

4) Préparation de la rentrée 2025

L'équipe pédagogique pour l'année scolaire 2025/2026

M Bourlier, qui occupe le poste berceau à Rontignon, aura une autre affectation à la rentrée. La personne qui arrivera sur le poste n'est pas encore connue. Les affectations auront lieu début juillet.

Les autres enseignantes, titulaires, restent en poste.

Effectifs / Répartitions rentrée septembre 2025 :

3 départs : une GS et 2 CP qui changent d'école

PS	MS	GS	CP
16 (17 à la rentrée)	14	15	16
CE1	CE2	CM1	CM2
15	15	18	11

Total RPI 120, soit une moyenne de 20 par classe.

Cette année encore, les effectifs prévus permettent de garder tout le groupe de CP à Rontignon.

Les effectifs prévus sont à peu près équilibrés entre les deux écoles.

Cependant, si les effectifs évoluent de manière significative pendant les vacances, nous serons amenées à revoir cette décision.

Répartition :

Total Rontignon : 61 (moyenne : 20,3 par classe)

Total Narcastet : 59 (moyenne : 19,6 par classe)

Les listes des classes définitives seront affichées le jour de la pré-rentrée, le vendredi 29 août, pour les 2 écoles.

Cette année, l'école de Rontignon est encore « berceau ». L'enseignant stagiaire sera nommé début juillet et prendra contact avec la directrice.

Les élèves de l'école de Rontignon seront donc répartis dans 3 classes :

- Une classe avec un(e) enseignant(e) stagiaire
- Une classe avec Mme BARRIERE Claire
- Une classe avec Mme RIUTORT Isabelle

Les élèves de l'école de Narcastet seront répartis en 3 classes :

- Une classe avec Mme ORINE Mélanie
- Une classe avec Mme TOUYAROU Maïalen
- Une classe avec Mme PITAVAL Déborah

Pour information, les enseignantes vont harmoniser la liste de fournitures scolaires pour les élèves de CM1 pour la rentrée 2025.

5) Questions et remarques des parents de l'école de Narcastet

- la remise en place d'un lavabo taille basse dans les WC des filles adapté aux filles de petite taille (inexistant car il a été retiré), comme ce qui se trouve actuellement chez les garçons (2 hauteurs possibles). Monsieur le Maire explique que suite à la dégradation du lavabo par les enfants, ce dernier a été retiré.
- la mise en place des robinets adaptés à leur âge, ils sont durs à faire fonctionner et ont une pression beaucoup trop forte. Résultat les enfants prennent une douche systématiquement. Pas de solution technique trouvée pour l'instant.
- Quand aura lieu la finition des travaux d'installation des racks à vélos qui étaient prévus pour cette année ? Il sera installé pour début septembre.
- Vols de goûters à Narcastet. Des règles ont été mises en place. Depuis il n'y a plus d'incident concernant les goûters. Des fournitures scolaires ont également été déplacées ou ont disparu. Les cartables sont dans les couloirs car il n'y a pas de place en classe. La règle de la non-présence dans les couloirs est assez difficile à faire respecter pendant les récréations. Les enfants sont préoccupés par ces disparitions. Les enseignantes font tout leur possible pour éviter les passages dans les couloirs.
- Des parents se plaignent de ne pas voir et entendre le spectacle. Possibilité d'utiliser la sono de la Mairie ? A voir pour l'année prochaine.

Questions et remarques des parents de l'école de Rontignon

- Les représentants des parents d'élèves ont demandé des explications concernant une sanction mise en place le lendemain du précédent conseil d'école, alors même que la problématique n'avait pas été abordée lors de ce conseil. Des courriels ont ensuite été envoyés à la mairie, qui n'y a pas donné suite. Il ne s'agissait pas de solliciter les noms d'enfants en particulier, mais de comprendre le fondement de la sanction. Les représentantes des parents d'élèves auraient aimé avoir connaissance des problématiques liées à la cantine en amont afin de pouvoir être un relais pour les autres parents.

Un long temps d'échange s'est tenu sur ce sujet. La commune de Rontignon n'a pas souhaité stigmatiser des familles ou des enfants quant aux défaillances de comportement constatées tant d'ailleurs en milieu scolaire que périscolaire. Néanmoins, elle soutient son personnel qui se trouve confronté à des conditions de travail très inconfortables et délicates.

6) Points mairie de Rontignon

- **Espace numérique de travail (ENT) Beneylu School.** Pour l'année prochaine et les années scolaires suivantes, la commune de Rontignon va participer à une commande groupée (échelle départementale), en passant par la centrale d'achat de La Fibre64. La délibération sera prise le mardi 24 juin 2025.

Le coût ressort à 108,90 HT par an pour les 3 classes à cela il faut rajouter l'antivirus pour 3 ans (gratuité dans le cadre du bouclier cyber 64) et l'adhésion à la centrale d'achat (100 euros HT avec une remise de 50 %). Au total, pour l'année scolaire 2025-2026, la dépense s'élèvera à 158,90 HT (190,68 € TTC) pour la commune de Rontignon.

- Monsieur le maire de Rontignon rappelle que lors d'un événement scolaire nécessitant du matériel, l'expression de ce besoin doit être formulée auprès de la mairie avec un délai suffisant (**3 semaines**). Ce délai est nécessaire pour solliciter un prêt auprès des communes voisines dans le cas où la commune ne dispose pas de ce matériel en propre.
- Monsieur le maire indique que la commune de Rontignon est soumise au dispositif d'Éco Énergie Tertiaire (dit décret Tertiaire). En effet, la commune dispose de plus de 1 000 m² de surface de bâtiments dans la même unité foncière (vestiaires du stade, foyer André-Houdard et ensemble mairie-école). À ce titre, des obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments s'imposent à la commune. Les objectifs sont les suivants : tout bâtiment, partie de bâtiment ou ensemble de bâtiments est soumis à l'obligation d'atteindre pour chacune des années 2030, 2040 et 2050, un niveau de consommation d'énergie finale fortement réduit comme suit : 40 %, 50 % et 60 % par rapport à une consommation énergétique de référence qui ne peut être antérieure à 2010.

Pour en connaître sur les travaux à engager, la commune a fait réaliser un audit énergétique de ses bâtiments. Un scénario global a été retenu qui permet d'atteindre les objectifs fixés.

Les travaux préconisés suite à cet audit peuvent être résumés comme suit :

- Changement des systèmes de production d'eau chaude au foyer municipal et au stade : installation de systèmes thermodynamiques (suppression du gaz de ville) ;
- Renforcement de l'isolation de l'école sur sa partie ancienne et installation d'une casquette solaire côté sud avec remplacement de certaines menuiseries ;
- Renforcement de l'isolation de la mairie par l'intérieur et suppression de sa verrière côté nord ;
- Remplacement du mode de chauffage de l'école et au foyer municipal par passage à la géothermie sur nappe. Il faut observer que ce système permet le rafraîchissement de l'école en période estivale.

L'investissement à consentir pour l'ensemble des bâtiments de la commune est estimé à 580 000 €. Le reste à charge pour la commune est de l'ordre de 280 000 € car ces travaux sont de nature à être subventionnés.

Une étude de faisabilité de géothermie a été engagée qui permettra de déterminer les modalités d'installation du système et de fixer la profondeur des forages (2 sont nécessaires et le premier sera réalisé dans le cadre de l'étude). Cette étude est subventionnée à hauteur de 50 % par le syndicat d'énergie du département et à défaut par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

À l'issue de cette étude, la stratégie de réalisation des travaux sera étudiée pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement, si possible sur la durée du prochain mandat, via une autorisation de programme à délibérer d'ici la fin de l'année.

Monsieur le maire indique en outre qu'une étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'extension de l'école. À partir de cette installation, une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale étendue peut être mise en œuvre pour faire bénéficier tous les bâtiments communaux de cette production. Une puissance installée de 36 kWc permettrait de couvrir environ 40 % du besoin de la commune, 44 % de la production étant consommée, le reste étant revendu. L'investissement à consentir serait de l'ordre de 62 000 € avec un temps de retour sur investissement de 14 ans. Cela diminuerait notablement le coût de fonctionnement des bâtiments.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 23/06/2025

CHARTRE relation PARENTS-ENSEIGNANTS

1. L'enseignant et le parent partagent un objectif commun : la réussite de chaque élève.
2. Le parent et l'enseignant se respectent mutuellement en toute circonstance.
3. La communication et les relations entre le parent et l'enseignant sont fondées sur la confiance mutuelle et le respect de l'autre et de ses différences. Toute forme d'agressivité est bannie ainsi que toute forme de discrimination de quelque nature qu'elle soit.
4. Le dialogue entre le parent et l'enseignant a pour objectif une information mutuelle, la recherche d'échanges constructifs et une meilleure compréhension réciproque.
5. L'enseignant reçoit le parent qui en fait la demande.
6. Le parent se rend à l'entretien sollicité par l'enseignant.
7. La rencontre parent-enseignant relève d'une demande ou d'une invitation de la part de celui qui la sollicite. Le motif de la demande doit être porté à la connaissance du parent ou de l'enseignant de façon brève.
8. Les rencontres entre le parent et l'enseignant prennent en compte les contraintes horaires et matérielles de chacun. Établies sur un objet précis, pour être efficaces, elles se déroulent durant un temps donné décidé conjointement.
9. Le parent et l'enseignant s'interdisent de solliciter trop fréquemment un entretien.
10. Les formes de la communication et d'entretien sont adaptées à la nature des informations à transmettre et/ou aux possibilités de réception des messages par le parent ou l'enseignant (entretien, carnet de correspondance, messagerie électronique, communication téléphonique, etc.).
11. Le parent et l'enseignant garantissent une totale discrétion à leurs échanges, dans le respect du caractère confidentiel des informations partagées.
12. L'enseignant informe le parent sur les programmes scolaires, les objectifs poursuivis, les modalités d'apprentissage utilisées, les modalités et le rythme des évaluations, les règles de vie en classe, lors de la réunion de rentrée.

13. Le parent respecte le professionnalisme de l'enseignant qui fait l'objet d'une évaluation par les corps d'inspection. Le parent ne fait pas prévaloir de choix personnel en matière pédagogique auprès de l'enseignant.

14. Le parent soutient, auprès de son enfant, l'autorité de l'enseignant et les valeurs de l'école.

15. L'enseignant soutient, auprès de l'enfant, l'autorité des parents.

16. Le parent et l'enseignant s'informent mutuellement des éléments qui sont susceptibles d'éclairer les résultats d'un enfant, notamment lorsque ceux-ci sont insuffisants ou en baisse. Le parent et l'enseignant s'interdisent tout questionnement qui aborderait des domaines sans lien avec la scolarité de l'enfant.

17. L'enseignant et le parent essaient de définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, peut contribuer. Ils recherchent les solutions et les parcours les mieux adaptés à la situation scolaire de l'enfant et à ses souhaits.

18. En cas de rupture du dialogue, le parent et l'enseignant acceptent le recours à un conciliateur (inspecteur de l'Education nationale, directeur d'école, conseiller pédagogique, médiateur académique, représentant de parent d'élèves) pour renouer le contact.

La charte a été établie d'après le rapport IGERS N°2021-157 - septembre 2021 : « Les relations école-familles : état des lieux et axes de progrès » et à partir d'une réflexion partagée entre les directrices, les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

Signature de la directrice :	Signature de l'enseignant :	Signature des parents :